

# Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2022

AOÛT 2023

En 2022, dans un contexte d'augmentation des prix du gaz sur les marchés de gros, le prix moyen toutes taxes comprises du gaz naturel facturé aux ménages français s'élève à 96 €/MWh PCS (pouvoir calorifique supérieur), en forte augmentation par rapport à 2021 (+ 25 %). La hausse a toutefois été contenue par la mise en place du bouclier tarifaire, intervenue en fin d'année 2021. Dans un contexte de hausse de 40 % du prix moyen du gaz pour les ménages européens, le prix payé par les ménages français est, pour la première fois depuis dix ans, inférieur à la moyenne européenne.

Pour les entreprises, le prix hors TVA du gaz s'est fortement accru en France en 2022 (+ 67 %). La hausse a été particulièrement forte pour les entreprises grosses consommatrices de gaz qui payent désormais un prix proche de celui des petits consommateurs. Avec le doublement du prix moyen du gaz payé par les entreprises de l'Union européenne, le prix du gaz pour les entreprises en France est, pour la première fois depuis 2010, inférieur à la moyenne européenne.

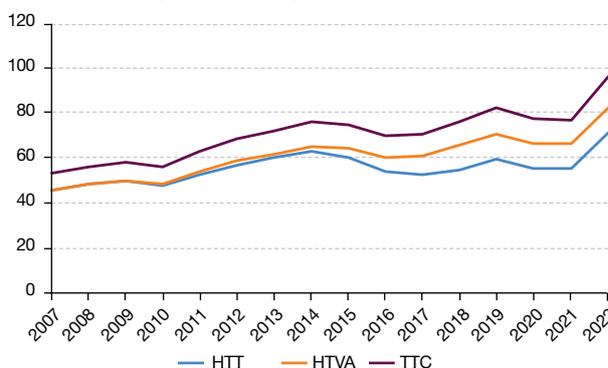
## LE PRIX MOYEN DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS A AUGMENTÉ EN 2022

En 2022, le prix moyen toutes taxes comprises (TTC) du gaz naturel sur le marché résidentiel en France s'élève à 96 €/MWh PCS, soit une hausse de 25 % par rapport à 2021 (graphique 1). Cette hausse est nettement supérieure à celle des prix à la consommation (+ 5,2 %), ainsi qu'à la hausse moyenne des prix du gaz sur les dix dernières années (+ 2,1 % par an, alors que les prix à la consommation n'augmentaient que de 1,2 % en moyenne sur la même période). En 2022, la hausse du prix TTC s'explique par celle du prix hors toutes taxes (HTT) : + 29 %, à 71 €/MWh PCS (soit 74 % du prix TTC)<sup>1</sup>.

Dans un contexte de forte hausse des prix sur les marchés de gros (le prix spot du gaz sur le PEG, prix de gros de référence pour la France, a été multiplié par 7 entre 2019 et 2022), plusieurs mesures ont été mises en place

## Graphique 1 : évolution du prix du gaz naturel pour les ménages en France

En €/MWh PCS (euros courants)



Notes : HTT = prix hors toutes taxes ; HTVA = prix hors TVA ; TTC = prix toutes taxes comprises. Le prix n'inclut pas le chèque énergie, ni le prix du gaz pour les ménages en copropriété avec un chauffage collectif inclus dans le prix payé par les entreprises.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

pour limiter la répercussion de cette hausse sur les prix payés par les ménages.

D'une part, les particuliers ayant un contrat direct de fourniture de gaz naturel ont bénéficié du bouclier tarifaire, quelle que soit la nature du contrat souscrit (au tarif réglementé de vente (TRV) ou non). Ce bouclier, calculé sur la base de la différence entre les TRV non gelés et les TRV gelés au niveau du prix TTC au 1<sup>er</sup> novembre 2021, a permis aux Français de limiter la hausse sur leur facture jusqu'au 31 décembre 2022. Selon la Commission de régulation de l'énergie, sans bouclier tarifaire, le niveau moyen des TRV au 1<sup>er</sup> décembre 2022, aurait été supérieur de 122 % TTC au niveau en vigueur fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

D'autre part, en décembre 2021, les 6 millions de ménages les plus modestes ont bénéficié de l'envoi d'un chèque énergie exceptionnel de 100 €, en plus du chèque énergie annuel, dont le montant moyen s'élève à 149 €

<sup>1</sup>. Le prix du gaz pour les ménages en copropriété avec chauffage collectif est comptabilisé dans le prix payé par les entreprises, les chaufferies collectives étant ici classées dans le non résidentiel.

## Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2022

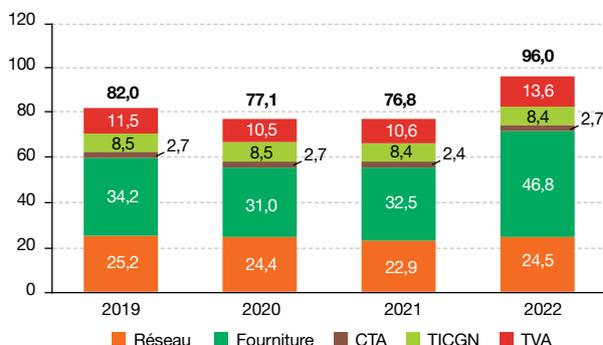
en 2022. Le dispositif de chèque exceptionnel a été renouvelé fin 2022 et étendu à 12 millions de ménages pour un montant moyen de 148 €. Cette aide n'est pas prise en compte dans les données sur les prix présentées dans cette publication.

La plus grande partie du prix HTT (71 €/MWh PCS) provient de la composante « fourniture » qui représente 47 €/MWh PCS (*graphique 2*). Celle-ci est principalement constituée des coûts d'approvisionnement et de commercialisation, mais aussi des coûts du stockage et des certificats d'économie d'énergie. La part complémentaire, qui s'élève à 24 €/MWh PCS, correspond au coût d'acheminement. Ce coût inclut l'utilisation du réseau de distribution, payée via l'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD), pour 18 €/MWh, et celle du réseau de transport, payée via l'accès des tiers aux réseaux de transport (ATRT), pour 5 €/MWh.

L'augmentation du prix HTT en 2022 (+ 29 % par rapport à 2021 et + 20 % par rapport à 2019) s'explique essentiellement par la hausse de 14,3 €/MWh de la composante « fourniture ». Cette hausse a néanmoins été fortement limitée par la mise en place du bouclier tarifaire. Par ailleurs, les contrats à prix fixe, qui représentaient 50 % des offres mi-2021, sont souvent établis sur des temps relativement longs (1 à 4 ans), ce qui retarde la hausse des prix.

Les taxes hors TVA payées par les ménages représentent 11 €/MWh PCS en 2022. Elles sont constituées à 78 % de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), qui s'élève à 8,41 €/MWh PCS, soit 0,02 € de moins qu'en 2021 et 0,04 € de moins qu'en 2020. En effet, entre 2018 et 2020, la TICGN avait été revalorisée de manière à compenser de façon transitoire le montant des taxes supprimées (contribution au tarif spécial de solidarité gaz et contribution biométhane). Les 22 % restants sont constitués de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), qui s'élève en moyenne à 2,7 €/MWh PCS en 2022. Cette dernière augmente de 0,3 €/MWh PCS, essentiellement à cause de la hausse de la composante réseau. Ainsi, les taxes hors TVA augmentent de 2,6 % en 2022, après s'être fortement accrues entre 2013 et 2018, avec la montée en charge de la composante carbone intégrée à la TICGN. La TVA, qui s'applique au taux normal sur la part variable du prix HTVA

**Graphique 2 : décomposition du prix TTC du gaz naturel pour les ménages en France entre 2019 et 2022**  
En €/MWh PCS (euros courants)



Notes : TICGN = taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel ; CTA = contribution tarifaire d'acheminement. Le prix n'inclut pas le chèque énergie, ni le prix du gaz pour les ménages en copropriété avec un chauffage collectif inclus dans le prix payé par les entreprises.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

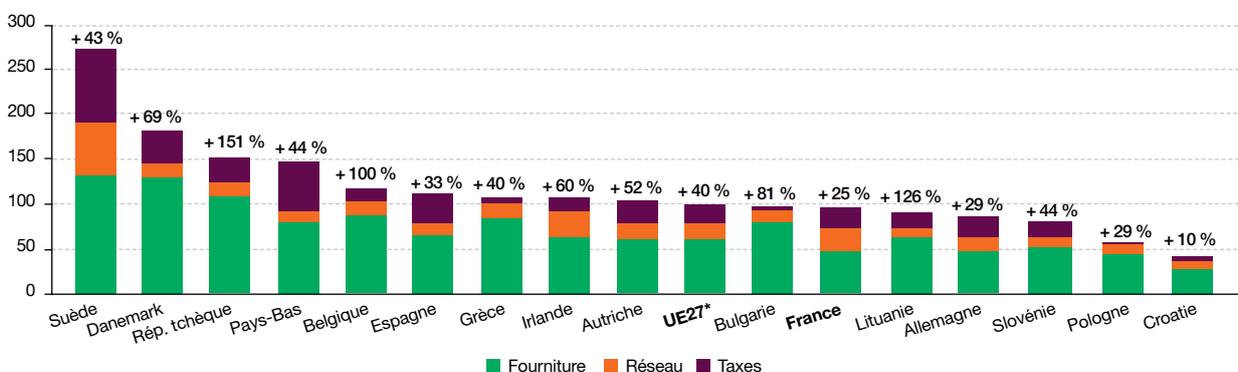
et au taux réduit de 5,5 % sur sa part fixe (abonnement et CTA), représente 14 €/MWh PCS, soit 14 % du prix TTC.

### LES MÉNAGES FRANÇAIS PAIENT LE GAZ MOINS CHER, EN MOYENNE, QUE CEUX DU RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2022, le prix TTC du gaz naturel pour les ménages dans l'Union européenne (UE) a augmenté de 40 % pour atteindre 98 €/MWh PCS. La France connaît une augmentation parmi les moins fortes (+ 25 %) - (*graphique 3*). Quelques pays ont connu de très fortes hausses par rapport à l'année précédente : République tchèque (+ 151 %), Lituanie (+ 126 %), Belgique (+ 100 %). Les ménages français paient le gaz naturel, en moyenne, 2 % moins cher que l'ensemble des ménages de l'UE en 2022, alors qu'en 2021, ils le payaient 9,7 % plus cher. La Suède, avec 273 €/MWh, a le prix moyen le plus élevé.

**Graphique 3 : prix TTC du gaz naturel pour les ménages dans l'Union européenne en 2022**

En €/MWh PCS (euros courants)



\* Union européenne à 27 États hors Royaume-Uni.

Lecture : en UE27, en 2022, le prix du gaz à usage domestique s'élève à 98 €/MWh TTC, se décomposant en 60 €/MWh pour la fourniture, 17 €/MWh pour le réseau et 21 €/MWh pour les taxes. Le prix a augmenté de 40 % entre 2021 et 2022.

Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

## Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2022

### LE PRIX MOYEN PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES AUGMENTE FORTEMENT EN 2022

En 2022, le prix moyen hors TVA du gaz naturel payé par les entreprises atteint 70 €/MWh PCS, son niveau le plus haut depuis 2007. Entre 2019 et 2022, les prix du gaz pour les entreprises françaises ont connu de fortes variations. Alors que les prix ont globalement baissé en 2020 dans le contexte de crise sanitaire (- 9,8 %), la reprise économique, puis la guerre en Ukraine, entraînent une forte augmentation des prix hors TVA en 2021 (+ 33,2 %) et 2022 (+ 67,3 %).

Les variations de prix sont liées à la composante « fourniture » du prix : constituée des coûts d'approvisionnement, de commercialisation et de stockage, elle passe en moyenne de 22 à 57 €/MWh entre 2019 et 2022 (+ 150 %, + 11 €/MWh en 2021 et + 26 €/MWh en 2022) - (graphique 4).

La fiscalité n'évolue qu'à la marge sur la période et reste plus favorable aux gros consommateurs. Le niveau moyen des taxes passe ainsi de 5,1 à 5,7 €/MWh entre 2019 et 2022, les variations s'expliquant essentiellement par les fluctuations de la part des entreprises bénéficiant d'exonération totale ou partielle dans la tranche de consommation.

Avec 7,2 €/MWh PCS, les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (dit composante réseau) sont stables.

Certaines entreprises et des petites collectivités ont pu bénéficier d'aides au paiement des factures via un guichet disponible sur le site impots.gouv.fr. Les copropriétés se chauffant au gaz ont également pu bénéficier d'aides basées sur les TRV. Les ménages de ces copropriétés ont ainsi pu limiter la hausse de leur facture. Ces aides ne sont pas incluses dans le prix détaillé ici.

### EN 2022, LE PRIX DU GAZ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES NE DIMINUE PLUS AVEC LE VOLUME CONSOMMÉ

Depuis 2020, les prix du gaz payés par les entreprises ont évolué de façon très différente selon le niveau de consommation. Jusqu'en 2020, le prix du gaz non résidentiel hors TVA était fortement dégressif : les entreprises les plus consommatrices,

qui ont davantage de pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs, avaient des prix plus bas. Ces entreprises sont toutefois plus sensibles aux évolutions des prix sur les marchés de gros que les entreprises les moins consommatrices qui ont pour certaines des contrats à prix fixe sur des temps plus longs. Les premières ont donc subi des hausses de prix importantes à partir de la fin 2021, alors que les secondes ont connu des hausses plus faibles et plus tardives.

Ainsi, entre 2019 et 2022, les entreprises fortement consommatrices de la tranche I5 (consommation entre 278 et 1 111 GWh PCS par an) voient le prix du gaz multiplié par 4, celui-ci passant de 19 €/MWh à 77 €/MWh. Les entreprises faiblement consommatrices de la tranche I2 (consommation entre 0,3 et 2,8 GWh) connaissent quant à elles une hausse plus modérée, le prix passant de 46 €/MWh à 70 €/MWh (+ 52 %). En 2022, les écarts de prix entre les tranches se sont ainsi fortement réduits et les entreprises de la tranche I5 paient même un prix plus cher que les entreprises de la tranche I2 (graphique 5).

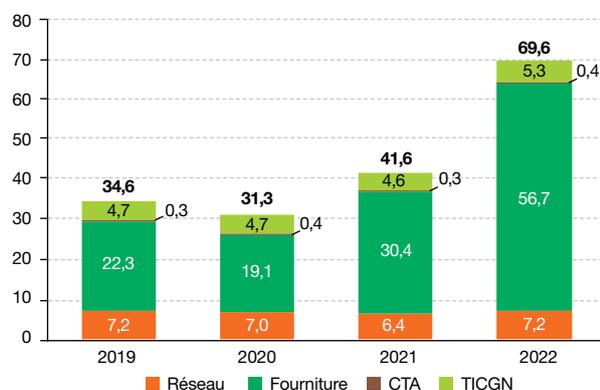
### LES ENTREPRISES FRANÇAISES SUBISSENT DES AUGMENTATIONS MOINS FORTES QUE CELLES DU RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

Entre 2021 et 2022, le prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises a doublé en moyenne dans l'UE, pour atteindre 79 €/MWh (graphique 6). Cette hausse s'explique essentiellement par celle de la fourniture qui est passée sur un an de 28 €/MWh à 68 €/MWh en moyenne dans l'UE. Dans le même temps, le niveau moyen des taxes progresse légèrement de 5,3 à 5,9 €/MWh entre 2021 et 2022.

Alors que les entreprises françaises avaient un prix du gaz parmi les plus chers d'Europe en 2021, elles paient en 2022 le gaz naturel 11 % moins cher que la moyenne des entreprises de l'UE (70 €/MWh PCS pour la France). Les entreprises suédoises (163 €/MWh) et danoises (127 €/MWh) font face aux prix les plus élevés, comme en 2021. Dans ces deux pays, le prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises a plus que doublé. Dans d'autres pays comme la Grèce, l'Espagne et la Bulgarie, le prix a presque triplé entre 2021 et 2022 (+ 67 % pour la France).

**Graphique 4 : décomposition du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France entre 2019 et 2022**

En €/MWh PCS (euros courants)

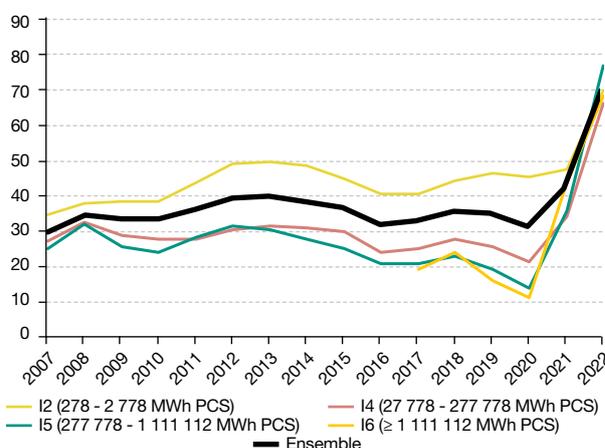


Note : le prix n'inclut pas les aides en faveur des TPE, des petites collectivités et de l'habitat collectif.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

**Graphique 5 : évolution du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France par niveau de consommation**

En €/MWh PCS (euros courants)

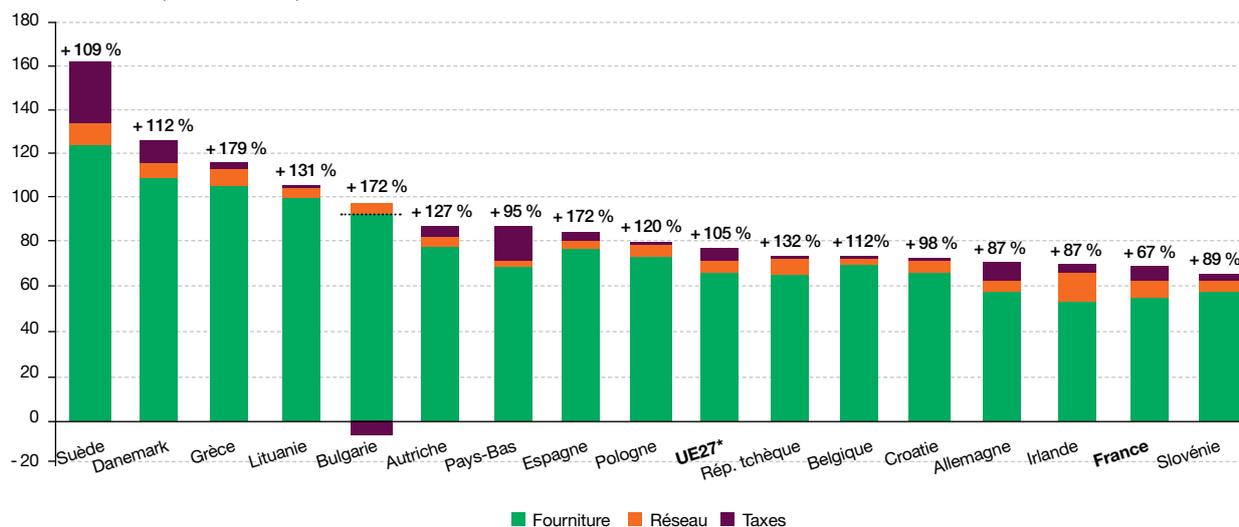


Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle I1 à I6, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

## Graphique 6 : prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises dans l'Union européenne en 2022

En €/MWh PCS (euros courants)



\* Union européenne à 27 États hors Royaume-Uni.

Lecture : dans l'UE27, en 2022, le prix du gaz dans les secteurs non résidentiels s'élève à 79 €/MWh TTC, se décomposant en 68 €/MWh pour la fourniture, 5 €/MWh pour le réseau et 6 €/MWh pour les taxes. Le prix a augmenté de 105 % entre 2021 et 2022.

Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

### MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service des données et études statistiques (SDES), ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'UE, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Les prix sont exprimés en euros par mégawattheure en pouvoir calorifique supérieur (€/MWh PCS).

Le gaz consommé par les centrales thermiques pour la production d'électricité seule ou la production cogénérée d'électricité et de chaleur est exclu du champ, ainsi que le gaz consommé pour un usage non énergétique. Les chaufferies collectives d'immeubles résidentiels sont classées dans le champ non résidentiel, ce qui constitue une différence avec la publication du *Bilan énergétique de la France* et explique les écarts de prix entre ces deux publications pour le secteur résidentiel. Le champ géographique de l'enquête française est la France métropolitaine hors Corse.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire du gaz par tranche de consommation.

Les données collectées sont basées sur la facture, ce qui permet de garantir la cohérence entre les montants payés, les

volumes consommés et la décomposition du prix (réseau, fourniture, taxes). Il peut exister un décalage temporel par rapport à l'année civile selon la date d'émission de la facture. Par exemple, pour un client ayant une facture annuelle établie en mars de l'année n, la période facturée s'étend pour celle-ci d'avril de l'année n-1 à mars de l'année n. Chaque fournisseur enquêté adapte au mieux son système d'information pour correspondre à la période d'observation souhaitée. Depuis 2017, l'enquête fournit en outre, en données annuelles, les composantes du prix liées à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes ainsi que le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport. Les coûts de commercialisation, de stockage et d'utilisation des terminaux méthaniers sont inclus dans la composante « fourniture ». Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte. L'enquête a été étendue, en 2017, aux entreprises consommant plus de 1 111,11 GWh PCS par an.

Eurostat publie des résultats semestriels pour tous les pays de l'UE sur son site [ec.europa.eu/eurostat/fr/web/energy/database](http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/energy/database), ainsi que des données annuelles complètes à partir de 2019.

Pour tout complément d'information sur les traitements effectués, consulter la notice méthodologique disponible sur le [site internet du SDES](http://site.internet.dses).

Oumaima KHADIRA, SDES  
Christophe MEILHAC, SDES

Dépôt légal : août 2023  
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot  
Coordination éditoriale : Céline Blivet  
Maquettage et réalisation : Agence Citizen Press

## Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques

Sous-direction des statistiques de l'énergie

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : [diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
STATISTIQUE  
PUBLIQUE